



Canada - China Legislative Association
Association législative Canada - Chine



Canada - Japan Inter-Parliamentary Group
Groupe interparlementaire Canada - Japon

**Rapport de la délégation canadienne
13^e Assemblée annuelle de la
Conférence des parlementaires de l'Asie-Pacifique sur
l'environnement et le développement (APPCED)**

**Association législative Canada-Chine et
Groupe interparlementaire Canada-Japon**

**Islamabad, Pakistan
Du 26 février au 3 mars 2007**

La délégation de membres du Groupe interparlementaire Canada-Japon et de l'Assemblée législative Canada-Chine ont participé à la 13^e assemblée annuelle de la Conférence des parlementaires de l'Asie-Pacifique sur l'environnement et le développement (APPCED) tenue à Islamabad, Pakistan, du 26 février au 3 mars 2007.

Rapport

La délégation canadienne est composée des membres suivants :

Du Sénat : L'honorable Nick Sibbeston, sénateur, (co-chef de la délégation) et l'honorable Mac Harb, sénateur.

De la Chambre des communes : M. Deepak Obhrai, député (co-chef de la délégation) et l'honorable Bryon Wilfert, P.C., député (co-chef de la délégation).

Personnel : M. Rémi Bourgault, secrétaire de la délégation.

L'honorable Nick Sibbeston, sénateur et M. Deepak Obhrai, député, ont dirigé la délégation parlementaire canadienne qui a participé à la 13^e assemblée annuelle de la Conférence des parlementaires de l'Asie-Pacifique sur l'environnement et le développement (APPCED) tenue à Islamabad, Pakistan, du 26 février au 3 mars 2007. Les délégués de 19 parlements ont assisté à la 13^e assemblée.

La Conférence des parlementaires de l'Asie-Pacifique sur l'environnement et le développement (APPCED) a été fondée par le Parlement coréen en juin 1993. Elle est conçue pour donner aux parlementaires l'occasion de partager leurs idées, leurs expériences et les politiques envisagées pour renforcer l'action législative en faveur du développement durable. Elle a pour objectif d'encourager l'utilisation viable des ressources naturelles, la réduction de la pollution et le maintien de l'équilibre écologique dans la région Asie-Pacifique.

La Conférence, l'unique Conférence parlementaire dédiée à l'environnement et au développement, se tient annuellement et est composée des parlements membres de 46 pays.

Le thème de la 13^e assemblée était : La préservation de l'eau et le développement durable.

En plus d'une réunion de l'exécutif et d'assister à la présentation des documents nationaux des pays participants, les délégués ont assisté aux présentations suivantes :

- Pratiques de conservation et de gestion de l'eau
- L'eau et la sécurité de l'environnement
- Questions relatives aux eaux transfrontalières

Pour sa part, la délégation canadienne a présenté la situation de la gestion de l'eau douce au Canada.

La Conférence a permis de tenir des discussions dynamiques entre les parlementaires et a mené à l'adoption de la déclaration d'Islamabad. Le texte de la déclaration adoptée se trouve à l'annexes A.

Conclusion

Le Parlement canadien est membre de la Conférence des parlementaires de l'Asie-Pacifique sur l'environnement et le développement (APPCED). La Conférence permet à

des parlementaires canadiens de dialoguer avec leurs homologues d'autres pays sur des questions importantes en ce qui concerne l'environnement et le développement. La section canadienne de l'APPCED sera heureuse de participer à la 14^e assemblée annuelle au Sri Lanka en 2008.

Un résumé des dépenses engagées pour mener cette activité y est joint.

Respectueusement soumis,

L'honorable Nick Sibbeston, sénateur,
Co-chef de la délégation

M. Deepak Obhrai, député
Co-chef de la délégation

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Association législative Canada-Chine / Groupe interparlementaire Canada- Japon
ACTIVITÉ	13 ^e Assemblée annuelle de la Conférence des parlementaires de l'Asie-Pacifique sur l'environnement et le développement (APPCED)
DESTINATION	Islamabad, Pakistan
DATES	Du 26 février au 3 mars 2007
SÉNATEURS	L'honorable Nick Sibbeston, sénateur, (co-chef de la délégation) et l'honorable Mac Harb, sénateur.
DÉPUTÉS	M. Deepak Obhrai, député, (co-chef de la délégation) et l'honorable Bryon Wilfert, c.p., député
PERSONNEL	M. Rémi Bourgault, secrétaire de la délégation
TRANSPORT	\$12,932.97
HÉBERGEMENT	\$4,398.30
HOSPITALITÉ	\$0.00
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	\$586.60
CADEAUX OFFICIELS	\$952.70
DIVERS / FRAIS D'INSCRIPTIONS	\$183.55
TOTAL	\$19,054.12

**DÉCLARATION D'ISLAMABAD
SUR LE THÈME DE LA PRÉSERVATION DE L'EAU ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

**26 février – 3 mars 2007
Islamabad, Pakistan**

**13^e Conférence des parlementaires de l'Asie-Pacifique
sur l'environnement et le développement (CPAPED)**

Nous, parlementaires des pays de la région Asie-Pacifique, réunis du 26 février au 3 mars 2007 à Islamabad, au Pakistan, à l'occasion de la 13^e Conférence des parlementaires de l'Asie-Pacifique sur l'environnement et le développement (CPAPED), ayant débattu en profondeur des questions liées à la préservation de l'eau et au développement durable;

Réaffirmant notre conviction qu'un développement durable en matière de préservation de l'eau peut être accompli par une planification et une répartition des ressources adaptées à cette fin;

Guidés par la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de 1992, par l'Action 21, et par différentes autres déclarations de l'ONU et d'autres assemblées, ainsi que par la Déclaration de Whistler, adoptée lors de la 12^e CPAPED qui s'est tenue en 2006 à Whistler, au Canada, de même que par les onze précédentes déclarations adoptées lors de CPAPED antérieures;

Soulignant ce qui fut l'une des constatations majeures du Sommet mondial sur le développement durable de 2002, à savoir que l'eau peut faire toute la différence en matière de développement si elle est bien gérée et utilisée à bon escient. Des politiques et des stratégies claires, en matière d'utilisation de l'eau, pour peu que nous nous engageons à les mettre réellement en œuvre, peuvent permettre d'éradiquer la pauvreté, de prévenir les maladies liées à l'eau et de garantir un développement durable;

Soulignant de plus l'importance qu'a joué la 13^e CPAPED dans notre réflexion sur les engagements communs que nous devons prendre afin travailler ensemble à la préservation de l'eau et au développement durable dans la région Asie-Pacifique, de même que dans le cadre des efforts déployés en vue d'un développement durable à l'échelle mondiale. Selon le groupe de travail de l'ONU sur l'eau et l'assainissement (2005), l'eau potable et l'assainissement sont deux des conditions préalables à l'atteinte des Objectifs de développement pour le millénaire (ODM), ainsi que la garantie d'une bonne santé et d'une bonne qualité de vie;

Reconnaissant la contribution constructive et positive d'autres instruments en matière de préservation de l'eau et de développement durable;

Très inquiets du fait que le volume d'eau par habitant est inférieur dans l'Asie-Pacifique à ce qu'il est dans le reste du monde;

Reconnaissant l'importance des instruments économiques pour la préservation de l'eau, et le fait que la gestion de l'eau, qui n'est pas une simple question économique, doit faire l'objet de pratiques exemplaires et d'une bonne gouvernance – deux thèmes qui doivent occuper le premier plan des travaux de la CPAPED;

Soulignant par ailleurs que l'eau est d'une importance stratégique essentielle en matière de développement en général, et ce, dans quelque secteur de l'économie que ce soit. Reconnaissant que, l'eau pouvant constituer un facteur limitant pour la croissance économique de tout pays, il est de la plus haute importance que l'utilisation de cette ressource soit optimisée pour le bien de tous ses utilisateurs, présents et à venir;

Prenant acte du fait que la sécurité environnementale constitue un moyen d'atteindre une sécurité sociale, économique et éthique à long terme grâce à la gestion durable des ressources renouvelables et de la dynamique des écosystèmes, ainsi qu'à la protection contre les catastrophes naturelles; et que l'eau, en matière de sécurité environnementale, constitue un impératif moral depuis la Conférence de Rio de 1992, mais que, dans les faits, elle ne s'est pas encore vu accorder, dans les stratégies nationales, le même statut que la sécurité alimentaire;

Prenant en outre acte du fait qu'une coopération et une compréhension mutuelles sont d'une importance vitale pour remédier aux pénuries d'eau et régler les différends relatifs aux ressources en eau;

Conscients des répercussions considérables des changements climatiques et de leur effet sur le cycle hydrologique, ainsi que sur la gestion des eaux et, ce faisant, sur les systèmes socio-économiques; conscient que la fréquence croissante de situations extrêmes telles que les inondations ou les sécheresses pourrait accroître la fréquence et la gravité des crises. En raison de l'importance de la recherche, notamment en matière de prévision et de suivi météorologique à long terme, et des échanges de données et d'informations pertinentes, au niveau national, régional et international, une attention toute particulière devra à l'avenir être accordée aux changements climatiques dans les politiques de développement;

Soulignant que, dans la gestion durable de l'eau, l'accent doit être mis sur l'évolution démographique, et notamment sur la croissance des populations, l'accroissement des migrations et l'égalité des sexes;

Nous prenons donc la résolution de :

Promouvoir une gestion intégrée des ressources en eau fondée sur le principe que l'eau constitue un élément vital des écosystèmes, une ressource naturelle, ainsi qu'un bien économique et social; planifier l'utilisation, la protection, la préservation et la gestion durables et adaptées des ressources en eaux selon les besoins et les priorités des collectivités, et ce, dans le cadre des politiques de développement économique nationales;

Nous entendre pour mettre l'accent sur une coopération accrue entre les pays de la région Asie-Pacifique en vue de garantir la préservation de l'eau et un développement durable, et pour accorder également une attention toute particulière aux activités multilatérales et bilatérales, à l'amélioration de la disponibilité des données, à la gestion

et à la préservation des ressources en eau, aux principes de coopération régionale, et ce, sans oublier les engagements pris par les organismes internationaux en matière de financement;

Promouvoir une approche pragmatique des solutions; s'assurer que le développement des ressources en eaux d'un pays ne nuit pas aux ressources en eaux d'un autre pays; respecter, en les entérinant, les lois et les ententes internationales; de même qu'adopter une approche intégrée de la gestion écologique et durable des ressources d'eau et, notamment des écosystèmes aquatiques et des ressources biologiques en eau douce;

Prévoir, en termes de définition et de renforcement des mécanismes institutionnels, législatifs et financiers requis, les besoins liés à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques de l'eau en tant qu'outil de développement durable;

Reconnaître que la construction de grands barrages, dans le cadre d'un consensus politique et dans le respect de l'environnement, peut jouer un rôle vital en matière de développement, et élaborer des politiques de construction de petits barrages visant à retenir les eaux des rivières, des crues et des pluies en vue de construire de petits réservoirs ruraux qui permettront de conserver l'eau pour le développement et de rehausser le niveau des nappes phréatiques;

Nous engager à assurer un développement et une gestion intégrés des ressources en eau qui tiennent compte des besoins de planification à court et à long termes afin d'intégrer à ce développement les facteurs environnementaux, économiques et sociaux, ainsi que les principes de l'écoviability, et qui prennent en compte les besoins de tous les utilisateurs, ainsi que ceux liés à la prévention et à la réduction des risques associés à l'eau, et ce, afin que ce développement fasse partie intégrante du processus de planification du développement socio-économique;

Ne pas oublier que les besoins en eau des populations ne cessent de croître, et que les ressources en eaux disponibles sont insuffisantes pour répondre aux besoins toujours croissants de l'agriculture, et que le principal défi, pour de nombreux pays, consiste à gérer leurs ressources en eau afin de garantir un approvisionnement suffisant et une qualité satisfaisante pour répondre plus particulièrement aux besoins domestiques, et ce, tout en sachant trouver le juste équilibre entre les différents secteurs et les différentes régions. Les gouvernements doivent garantir que tous aient un accès égal à l'eau, que les pauvres disposent d'un approvisionnement suffisant en eau douce potable, et sensibiliser les populations aux questions liées à l'eau afin de les inciter à faire des efforts en ce sens;

Favoriser la coopération entre États voisins en vertu des ententes existantes et d'autres accords pertinents, et tenir compte des intérêts des États adjacents au regard des ressources en eau transfrontalières et l'utilisation de ces dernières;

Exhorter les pays développés à accroître de façon substantielle leur coopération avec les pays en développement en matière de transfert de technologies avancées et de développement des systèmes de préservation et de gestion des eaux, et ce, afin de promouvoir un développement durable conjoint qui permette d'atteindre les objectifs communs des OMD;

Favoriser aussi les investissements dans la préservation de l'eau afin d'éviter et de réduire la pénétration d'eau de mer dans les cours d'eau potable;

Faire une priorité de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement environnemental qui constituent des facteurs essentiels de protection de l'environnement, d'amélioration de la santé et de réduction de la pauvreté;

Insister également sur la nécessité de déléguer la gestion des ressources en eau aux niveaux appropriés et, pour ce faire, de former, tant sur le plan théorique que pratique, le personnel de gestion des eaux à tous les niveaux, et ce, en garantissant aux femmes un accès équitable à ces programmes de formation, et, de même, privilégier les techniques de sensibilisation du public qui favorisent la participation des femmes, des jeunes, des Autochtones et des collectivités locales;

Favoriser une meilleure gestion des ressources en eau urbaines et, notamment, l'élimination des tendances au gaspillage. Les gouvernements devraient mettre en place des mécanismes visant à lutter contre le réchauffement planétaire et ses répercussions sur la gestion des eaux en s'assurant que les eaux usées sont épurées avant d'être rejetées dans l'environnement. Nous souhaiterions inciter un maximum de pays à honorer leurs obligations au regard des points susmentionnés.

Les participants remercient de tout cœur le Sénat du Pakistan pour son hospitalité chaleureuse et son excellente organisation.